

À court terme, on peut s'attendre à ce que les pays à faible revenu soient eux aussi mieux en mesure d'assumer le service de leur dette, non seulement grâce aux ententes de réaménagement qui réduiront l'ampleur des versements, mais aussi parce que l'expansion mondiale de l'économie accroîtra leurs recettes d'exportation. C'est pourquoi, dans les prochaines années, on n'entendra que peu parler des soldes en souffrance. Les effets de leur endettement excessif continueront cependant de se faire sentir et il est tout probable que les problèmes issus du service de la dette se feront à nouveau jour, surtout chez les économies faibles de l'Afrique subsaharienne, mais aussi éventuellement dans les autres pays en développement, peu nombreux, qui auront laissé le ratio correspondant et le rapport dette extérieure-exports se détériorer (à moins qu'ils ne se montrent fidèles aux solides politiques de gestion intérieure qui leur ont permis d'attirer de considérables capitaux privés depuis quelques années). Les conditions essentielles à la réussite sont les suivantes : de bons résultats économiques intérieurs, un climat extérieur favorable à l'accroissement des exportations et, pour bien des pays, une hausse et une stabilisation des cours internationaux des matières premières.

À plus long terme, on ne peut toutefois exclure le risque d'éventuels problèmes de service de la dette, car les mécanismes actuels de réduction n'ont pas la portée requise pour contrer les effets de l'endettement excessif des pays à faible revenu. La Banque mondiale a constaté qu'en dépit de nombreux rééchelonnements de la dette bilatérale en vertu des Conditions améliorées de Toronto, quelque 21 de ces pays affichaient encore un rapport dette-exports de plus de 200 p. 100. Une telle situation n'est tolérable qu'à court terme<sup>32</sup>.

On ne cesse de proposer de nouveaux moyens de réduire l'endettement des pays en développement. En 1990, lors d'une conférence du Commonwealth qui s'est tenue à Trinité-et-Tobago, le chancelier de l'Échiquier britannique, John Major, a suggéré que l'on annule les deux tiers de la dette des plus pauvres et que l'on rééchelonne le tiers restant à taux courants. Plus tard dans la même année, lors de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés, la délégation des Pays-Bas a proposé que l'on libère les plus pauvres et les plus endettés de toutes leurs dettes bilatérales. En 1991, aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, qui se sont tenues à Bangkok, le Royaume-Uni et la France ont présenté un projet similaire, qui prévoyait l'annulation, à concurrence de 80 p. 100, de l'endettement des pays africains à faible et moyen revenu. Ces propositions, qui rivalisaient par l'ampleur des montants visés, portaient toutes sur la totalité de l'endettement bilatéral, contrairement aux mécanismes actuels du Club de Paris, qui

---

<sup>32</sup> Voir à ce sujet Banque mondiale (1993c), vol. 1, p. 46.